

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 (2021-2026) de MM. Gérald Collaud et Simon Jordan (CG-PCS) demandant d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos

En séance du 29 juin 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 49 de MM. G. Collaud et S. Jordan lui demandant d'étudier la possibilité d'améliorer les conditions-cadres du stationnement des vélos.

Résumé du postulat

Une des meilleures façons de protéger son vélo du vol est bien entendu de le verrouiller avec un cadenas. Toutefois, il reste facile pour une personne mal intentionnée, de prendre un vélo, même cadenassé, et de le mettre dans une camionnette par exemple. En revanche, si le vélo est attaché à un élément fixe, la probabilité du vol diminue drastiquement. La Ville de Fribourg a déjà installé de nombreuses places de parc pour les vélos, dont certaines disposent déjà d'arceaux. Ce postulat demande premièrement que la Ville étudie la possibilité d'ajouter des arceaux à vélo sur toutes les places de parc vélo qu'elle gère. Par ailleurs, il n'est jamais agréable de devoir se mettre sur son vélo lorsque qu'il a plu ou même neigé. Ce postulat demande aussi d'étudier la possibilité d'ajouter des abris à vélos partout où cela est possible.

Réponse du Conseil communal

Diagnostic

Le Conseil communal s'efforce d'améliorer régulièrement l'offre en stationnement vélos en ville et cite notamment les projets suivants:

- installation d'un couvert à vélos dans le secteur Ancienne-Gare;
- installation d'un couvert à vélos dans le secteur de l'interface TP Fribourg/Freiburg Poya;
- installation de nombreux arceaux à vélos sur le domaine public communal;
- aménagement, en collaboration avec l'entreprise Publibike, de plus de 30 stations de vélos en libre-service en ville;
- application stricte des normes VSS pour garantir une offre en stationnement vélos de qualité dans le cadre des demandes de permis de construire.

Ces efforts ont permis une amélioration significative de l'offre en stationnement vélos ces dernières années. Pour le domaine public communal, elle a presque doublé en 10 ans:

- 31 décembre 2012 = 1'406 places deux roues, dont environ 50% équipées d'arceaux;
- 31 décembre 2022 = 2'619 places deux roues, dont 2'014 équipées d'arceaux.

Stratégie actuelle

Le Conseil communal continue d'aménager des places vélos supplémentaires sur le domaine public communal, afin d'améliorer l'offre et répondre à la demande qui est en constante augmentation puisqu'il y a de plus en plus de cyclistes en ville et en cohérence avec son programme de législature (objectifs 3 et 4).

Ces nouvelles places vélos sont réalisées:

- graduellement, chaque année, pendant la période où les équipes "signalisation" et "marquage" sont actives sur le terrain;
- systématiquement lorsque des projets de réaménagement touchent l'espace public.

Parallèlement à cela, il est prévu en 2023-2024 de:

- aménager en partenariat avec "La Poste" une vélostation d'environ 140 places dans le parking souterrain du bâtiment principal de La Poste à Tivoli. Cette vélostation permettra d'améliorer l'offre en stationnement vélos en lien avec la gare, mais aussi pour tout le centre-ville;
- aménager 11 abris-vélos sur huit sites différents: rue des Charmettes, rue du Simplon, rue Saint-Paul, route Wilhelm-Kaiser, rue Jean-Grimoux, rue Louis-Chollet, Petites et Grandes-Rames;
- continuer la collaboration entreprise en 2022 avec les CFF pour aménager une vélostation et/ou un couvert à vélos dans le secteur "Ancienne Gare", après la mise en service du nouveau passage inférieur.

L'aménagement de couverts à vélos est, depuis 2023, facilité par l'adoption d'un modèle dans le catalogue du mobilier urbain communal. Si l'aménagement des 11 abris prévus en 2023 ne présente pas de problème particulier, de nouveaux projets seront systématiquement élaborés dans les années à venir pour permettre de continuer à augmenter l'offre de couverts à vélos en ville.

Cette stratégie est, de plus, conforme aux objectifs fixés dans le projet d'agglomération et dans le plan d'aménagement local.

Conclusion

Le Conseil communal est d'avis que la demande des postulants visant à améliorer les conditionscadres du stationnement des vélos en ville correspond à la stratégie actuelle mise en œuvre par le Service de la Police locale et de la mobilité, qui voit un renforcement significatif de l'offre. Les nombreux couverts à vélos déjà planifiés vont également dans le sens de leur demande. De plus, le Conseil communal étudiera, lors de chaque projet, la définition des endroits adéquats permettant de faire corréler l'offre en stationnement des cycles avec la demande.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.